



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Education Nationale



133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

Affectation sur poste adapté Aménagement du poste de travail

Groupe de Travail du 7 Mars 2013 - Déclaration des élu(e)s du **SIAES - FAEN**

Le nombre de professeurs en souffrance ne se limite évidemment pas au nombre de demandeurs d'une affectation sur poste adapté ou d'un aménagement du poste de travail. Beaucoup ignorent encore la possibilité d'effectuer une telle demande. D'autres, résignés face aux très faibles moyens alloués à ce dispositif, renoncent à candidater.

Nombreux sont ceux qui pour se soigner ou moins souffrir sont contraints, faute d'une aide et d'un soutien accordés par l'administration et leur supérieur hiérarchique direct, d'avoir recours, à leurs frais, à un temps partiel ou à une disponibilité. Et s'ils optent pour un temps partiel, synonyme de sacrifice financier, c'est sans garantie aucune que le chef d'établissement prendra en compte leur situation médicale et leur attribuera un emploi du temps adapté à leur pathologie. Ce sera dans ce cas la double peine, médicale et financière.

Combien de professeurs bénéficiant d'une préconisation écrite d'aménagement de leur emploi du temps de la part du médecin de prévention devront se battre pour faire respecter l'avis médical quand leur supérieur hiérarchique n'en tiendra pas compte ? L'adaptation des horaires journaliers est la plupart du temps inapplicable pour les TZR et les titulaires d'un poste fixe devant effectuer un complément de service sur deux ou trois établissements.

La dégradation des conditions de travail des enseignants et les incivilités s'accroissent année après année.

Les agressions d'élèves envers leur professeur sont quotidiennes et se banalisent dans les établissements où l'autorité des adultes est bafouée et la transmission des savoirs et des savoir-faire rendue parfois impossible.

La pression des parents et celle de la hiérarchie provoquent une grave souffrance psychologique qui vient s'ajouter à la souffrance physique.

La pénibilité au travail, associée à un déclassement social sans précédent résultant de l'absence de revalorisation significative du point d'indice, touche notre profession qui ne bénéficie d'aucune médecine préventive du travail digne de ce nom. Notre métier n'est plus attractif pour les étudiants, cela est symptomatique.

Madame la Ministre de la Fonction Publique a annoncé l'abrogation prochaine de la journée de carence, instaurée depuis le 1^{er} janvier 2012. Nous nous félicitons évidemment de cette annonce tant la journée de carence était un des symboles du mépris de nos dirigeants pour les fonctionnaires et le service public. L'abrogation ne se fera probablement pas avant l'entrée en vigueur de la prochaine Loi de finances, c'est à dire Janvier 2014. Cette mesure injuste pénalise financièrement les personnels déjà fragilisés par la maladie, principalement celles et ceux en fin de carrière ou exerçant dans les conditions les plus difficiles et les agents souffrant de pathologies chroniques causant des arrêts de travail de courte durée, mais réguliers.

Madame la Ministre a déclaré que cette mesure était « *injuste, inutile et inefficace* ». Pourquoi alors avoir attendu aussi longtemps avant de l'abroger, quand elle était décriée par les personnels et combattue par leurs organisations syndicales ? Pourquoi attendre encore de longs mois ?

Le délai de traitement des demandes de la part du Comité médical départemental des Bouches du Rhône, dénoncé par nos soins l'an passé, est toujours très important. Les malades restent bien souvent totalement désemparés et angoissés durant de très longs mois dans l'attente de la décision avant d'enfin obtenir une réponse. Pendant ce temps leur situation financière s'aggrave ; elle deviendra désastreuse pour ceux qui se verront refuser le congé longue maladie demandé et qui devront rembourser des sommes importantes à l'administration. Ces sources de stress sont incompatibles avec la sérénité nécessaire à une guérison.

Les avis rendus par le Comité médical départemental sont parfois totalement incohérents. Nous en livrons ici un exemple. « *Rejet attribution de congé longue maladie, absence de critères de gravité et d'invalidation. Arrêt justifié à traiter en congé ordinaire de maladie. Attribution de disponibilité pour raison de santé jusqu'à l'incapacité absolue et définitive à son poste et à tout poste dans la fonction publique à instruire par l'administration.* »

Si des professeurs malades ont la chance de bénéficier du soutien et de la bienveillance de leur supérieur hiérarchique et de l'accompagnement de l'administration et d'un syndicat à l'écoute, c'est loin d'être le cas de tous.

Les personnels malades, et donc les plus fragiles, sont parfois les plus maltraités par leur supérieur hiérarchique direct ou les rouages de l'administration.

Les Commissaires Paritaires du **SIAES - FAEN**

Jean-Baptiste Verneuil - Fabienne Canonge - Jessyca Bulete - Virginie Voirin (Verneuil) - Nathalie Ben Sahin Remidi - Denis Roynard